

EDEN



Nancy, le 3 février 2016

Entente pour la Défense de l'Environnement Nancéien

Association agréée pour la protection de la nature et de l'environnement
MJC Lillebonne 14 rue du Cheval Blanc 54000 Nancy
contact@as-eden.org
site internet : www.as-eden.org

Madame Ségolène Royale
Ministre de l'Ecologie, du
Développement
Durable et de l'Energie
MEED

246 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Objet : débat public sur l'A31 bis.
Lettre RAR

Madame la Ministre de l'environnement et du développement durable et de l'énergie,

Eden est une association de défense de l'environnement nancéien agréée pour la protection de la nature et de l'environnement. A ce titre, elle est particulièrement attentive aux politiques de transport qui ont un effet sur la qualité de l'air, dont le bilan montre que les concentrations de certains polluants fortement émis par le transport routier dépassent des seuils réglementaires en particulier à proximité des axes de trafic.

Parmi les objectifs de l'A31 bis, certains nous semblent tout à fait incontournables tels que les mises aux normes environnementales ou la sécurisation des échangeurs de Nancy.

Eden, membre du collectif pour la protection et le classement de la forêt de Haye, avait à ce titre accepté de réserver des emprises pour le réaliser sur demande des services de l'Etat. Nous sommes donc étonnés que ces mêmes services, deux ans plus tard indiquent que cette hypothèse n'est pas pertinente car trop coûteuse et non réalisable sur un plan technique. La crédibilité de ces services d'études nous semble ainsi remise en cause.

Eden est beaucoup plus circonspecte quant à la prévision d'accroissement du trafic routier sur cette autoroute et l'objectif de permettre un accroissement de ce trafic. Le projet de l'A32, en 1999, prévoyait déjà une saturation de l'A31 à l'horizon 2010 avec plus de 100 000 véhicules par jour.

Le dossier ne dit pas ce qu'il se passe sur l'A33 qui connaît également un trafic et une pollution importants au droit des quartiers urbains qu'il traverse. Le projet du barreau sud Nancy-Essey viendra-t-il après celui d'A31 bis pour régler la congestion d'A33 ?

Les maires de Nancy et Metz sont préoccupés par la place trop importante de la voiture individuelle dans leurs agglomérations. Eden est donc étonnée par le soutien de ceux-ci au projet de l'A31 bis alors qu'ils mettent en place des plans de déplacement urbain qui visent à favoriser les alternatives à la voiture individuelle avec la création de parkings relais, de nouvelles lignes de Transport en Commun en site Propre, des plans vélos et piétons, l'encouragement de l'auto-partage et du covoiturage. Le renforcement de l'offre des infrastructures routières induit nécessairement un renforcement des usages et donc du trafic automobile dans les agglomérations.

Le Luxembourg met en adéquation ses objectifs et ses actions : après avoir construit de nouvelles routes toutes saturées, il renforce aujourd'hui son offre ferroviaire avec la construction de deux nouvelles gares, la création de nouvelles lignes de chemin de fer et de transports en commun afin d'offrir aux salariés une alternative efficace à la voiture individuelle pour leurs déplacements domicile-travail.

Le dossier du maître d'ouvrage n'aborde pas le coût environnemental de la construction intrinsèque de l'infrastructure et notamment sa consommation d'énergie grise et de ressources naturelles.

Sur les 1,4 milliards d'euros du projet de l'A31 bis, après avoir retiré le coût des mises aux normes environnementales, le budget restant pourrait être consacré au développement d'alternatives ferroviaires (TER, intermodalité train et vélo, ferroutage). Le renforcement de l'offre fluviale est également à encourager.

Le dossier du maître d'ouvrage nous indique que 55% du trafic poids lourd est du trafic de transit. Eden préconise la mise en place d'une éco-taxe pour les poids lourds dans le cadre de la nouvelle région ACAL afin de faire payer le coût réel d'entretien des infrastructures routières aux poids lourds et de dégager des moyens pour du ferroutage comme en Suisse.

Diminution des trafics par une relocalisation des activités de production et une meilleure répartition des services et des équipements, utilisation optimisée du train TER, création de vrais pôles multimodaux pratiques et efficaces, amélioration des transports en commun dans les agglomérations, développement du covoiturage, de l'autopartage, du vélo en ville et partout ailleurs, mise en place d'une redevance pour les poids lourds, développement du ferroutage, utilisation accrue des modes fluvial et ferroviaire pour le fret... autant de solutions alternatives qui mériteraient de solides investissements et que ce débat public voudrait esquisser.

Au lendemain de la COP21, ne pensez-vous pas que de tels investissements seraient mieux utilisés pour la mise en œuvre de la transition énergétique en aidant les territoires à devenir autonomes et à améliorer notre cadre de vie, avec davantage d'équité sociale, pour lutter contre la pollution et nous préparer à la raréfaction des ressources non renouvelables ?

Aussi, notre association en appelle à votre bon sens pour vous demander, Mme la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, de bien vouloir surseoir au projet A31 bis tel qu'il a été préparé ou amendé par la DREAL.

Salutations citoyennes



Laurence Huault, Présidente d'EDEN